

CNMIS SAS
Décembre 2006

NF – SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

1. Présentation

La marque NF-SSI apporte la preuve par tierce partie que tous les produits entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI sont :

- conformes aux normes en vigueur ainsi qu'à des spécifications complémentaires visant à garantir leurs performances (selon le référentiel technique de la règle de certification NF-SSI),
- compatibles entre eux selon des exigences « système » décrites dans le référentiel technique des règles de certification NF-SSI, ceci afin de conserver leurs performances et d'autre part de communiquer entre eux tout en assurant les fonctions essentielles requises par la sécurité incendie.

La marque NF ne peut être attribuée qu'en complément de la certification CE, lorsque celle-ci est obligatoire.

Dans le cadre NF-SSI, les Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) peuvent être certifiés s'ils comprennent au moins un matériel principal et des composants associés.

Un composant ne peut être associé que s'il répond aux exigences du référentiel technique des présentes règles de certification.

Cette nouvelle certification NF 508 – Système de Sécurité Incendie (NF-SSI) se substitue
au 1^{er} janvier 2007

aux certifications :

- NF 075 Matériels de Détection Incendie (NF-DI),
- NF 143 Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie (NF-CMSI).

Les conditions de continuité entre cette nouvelle certification et les deux anciennes sont garanties pour les titulaires qui en feront la demande au CNMIS SAS.

L'ASPECT NOUVEAU :

La certification délivrée est matérialisée par un certificat NF-SSI.

Les produits ne sont plus individuellement certifiés comme dans les marques NF-DI et NF-CMSI, l'aspect « système » est ainsi valorisé.

Ils font néanmoins l'objet **d'une attestation « d'associativité »** montrant qu'ils ont au moins une fois fait l'objet d'une « associativité » avec un système certifié NF-SSI.

Un certificat NF-SSI garantit que des matériels principaux « cœur » de tout système S.S.I. et des composants individuellement conformes sont intégrés dans un Système de Sécurité Incendie **identifié et totalement décrit.**

Ce certificat NF-SSI atteste la conformité individuelle du matériel principal et liste tous les composants annexés faisant l'objet « d'associativités » autorisées à constituer ce Système de Sécurité Incendie certifié NF (avec leurs références commerciales et leurs numéros d'identification, voir modèle de certificat NF-SSI à la fin de ce document).

2. Le Champ de cette certification

2.1. Les Systèmes de Sécurité Incendie entrant dans le champ de la certification NF-SSI sont :

- Les systèmes de catégorie A (selon la norme NF S 61-931),
- Les systèmes de catégorie B (selon la norme NF S 61-931),
- Les systèmes de Détection Incendie (selon la norme NF EN 54-1),
- Les systèmes à base de Détecteurs Autonomes Déclencheurs (selon la norme NF S 61-961).

2.2. Les produits entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI pris en compte dans cette certification sont :

- Les **matériels principaux** « cœur » de tout système certifié NF-SSI faisant l'objet d'une « associativité » au sein du système certifié NF-SSI identifié,
- Les **composants** de type 1 (au sens de la norme NF-EN 54-13) répondants aux exigences de ces règles de certification faisant l'objet d'une « associativité » au sein du système certifié NF-SSI identifié,
- Les **accessoires répertoriés** de type 2 (au sens de la norme NF-EN 54-13) faisant l'objet d'une associativité au sein d'un système certifié NF-SSI identifié. Toute demande d'associativité d'un tel accessoire ne peut être validée que pour ce seul système certifié.

2.3. Sont également couverts par cette certification NF-SSI :

- les **détecteurs reconditionnés** entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI (ou dans une installation ancienne conforme au référentiel NF-DI).
Ces produits feront prochainement l'objet d'une règle de certification spécifique NF-Reconditionnement des détecteurs d'incendie(fin mars 2007), dans l'attente l'annexe 8 des règles de certification NF075 s'applique.
- les **produits destinés à la maintenance** entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI (ou dans une installation ancienne conforme au(x) référentiel(s) NF-DI et/ou NF-CMSI)

3. Qui peut être demandeur de cette certification NF-SSI

Au sens de la marque NF, le fabricant de système SSI / le fournisseur d'un composant doit assurer lui-même (sans sous-traitance possible) au minimum :

- la gestion des modifications des produits estampillés NF-SSI qu'il commercialise,
- la responsabilité de la mise sur le marché du produit entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI et sa traçabilité,
- le traitement et suivi des réclamations clients.

Ce fabricant doit assurer la maîtrise des phases suivantes qui peuvent être sous-traitées, selon les dispositions fixées par les présentes règles de certification :

- étude ou conception (les deux activités ne pouvant être simultanément sous-traitées),
- tout ou partie des phases de fabrication,
- contrôle du produit fini, marquage et identification.

3.1. Un fabricant de système S.S.I. complet assurant la fabrication de la totalité des produits inclus dans son système à certifier

Entité juridique demandant le droit d'usage de la marque NF-SSI pour un ou plusieurs de ses systèmes et pour un ou plusieurs sites de production déterminés s'engageant sur la maîtrise de la qualité de ceux-ci.

Ce demandeur doit formuler une demande relative à un Système de Sécurité Incendie complet constitué de la totalité des produits conformes au référentiel technique des présentes règles de certification, pouvant être « associés » entre eux, pour constituer un système certifié.

*Le certificat NF-SSI et son annexe composants édités dans ce cadre **comporte exclusivement le nom et les références commerciales et n° d'identification des produits du titulaire fabricant concerné.***

Nota : Un sous-traitant ne peut assurer l'ensemble des prestations ci-dessus.

3.2. Un fabricant de système assurant au moins la fabrication d'un matériel principal du système et faisant appel à ses propres composants et/ou à des composants répondant aux exigences des règles de certification NF-SSI, fabriqués par ailleurs pour constituer le système S.S.I. certifié en son nom propre

Entité juridique demandant le droit d'usage de la marque NF pour un ou plusieurs de ses systèmes et pour un ou plusieurs sites de production déterminés s'engageant sur la maîtrise de la qualité de ceux-ci.

Aux produits entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI de ce demandeur / titulaire s'ajoutent les composants d'un ou plusieurs autres titulaires NF-SSI, composants répondant aux exigences des présentes règles de certification, associés au sein du système S.S.I. proposé par ce demandeur / titulaire.

Ce demandeur doit formuler une demande relative à un Système de Sécurité Incendie (S.S.I.) complet constitué de la totalité des produits conformes au référentiel technique des présentes règles de certification pouvant être « associés » entre eux pour constituer le système certifié.

Outre les obligations précédentes associées au fabricant tel que défini en 1. :

- Les fabricants concernés doivent s'accorder pour présenter à la certification l'association de produits constitués de références n'appartenant pas pour certaines à ce demandeur / titulaire,
- La demande est faite conjointement par le demandeur / titulaire qui l'accepte et par le (tous les) fabricant(s) d'origine concerné(s) qui l'autorise(nt) et s'engagent sur la communication réciproque des modifications des produits concernés entrant dans la composition du système certifié.

*Dans le cadre de la demande conjointe ainsi formulée, le **certificat NF-SSI et son annexe composants est édité au nom du fabricant d'un matériel principal seul titulaire NF-SSI**, il comporte également en annexe les références commerciales et n° d'identification des divers composants au nom du titulaire et aux noms (des) fabricant(s) concerné(s) par cette demande conjointe.*

Nota : Un sous-traitant ne peut assurer l'ensemble des prestations ci-dessus.

3.3. Un fournisseur fabricant de composants de type 1 formulant une demande conjointement avec un fabricant de matériel principal, faisant déjà l'objet d'associativité répertoriée sur un certificat NF SSI, répondant(s) aux exigences des règles de certification NF-SSI

Les produits de ce fournisseur peuvent faire l'objet d'une « associativité » en tant que composants au sein d'un ou plusieurs système(s) S.S.I. proposé(s) par le titulaire fabricant du matériel principal qui accepte de s'associer contractuellement et de déposer une demande conjointe.

Ce fournisseur ne peut en aucun cas bénéficier du certificat NF-SSI en son nom propre.

Une attestation d'associativité est alors délivrée au fournisseur.

Outre les obligations précédentes associées au fabricant tel que défini en 1 :

- Les deux entités concernées (titulaire NF-SSI et fournisseur) doivent s'accorder pour présenter à la certification « l'associativité » du produit visé avec le système considéré,
- La(les) demande(s) est(sont) faite(s) conjointement par le titulaire du système S.S.I. qui l'accepte et par le fournisseur concerné qui l'autorise.

Dès que « l'associativité » d'un produit objet de la demande, avec un système certifié NF-SSI est validée, ce produit peut être marqué par une estampille NF-SSI afférente au composant considéré et commercialisé en direct par le fournisseur concerné.

*Dans le cadre de la demande conjointe ainsi formulée, le **certificat NF-SSI et son annexe incluant le(s) nouveau(x) produit(s) concerné(s) avec sa(leurs) référence(s) commerciale(s) au nom du fournisseur et son(leur) n° d'identification est édité exclusivement au nom du titulaire du certificat NF-SSI correspondant.***

3.4. Un fabricant de système S.S.I. formulant une demande de conjointement avec un distributeur

Ce distributeur est autorisé par un titulaire fabricant NF-SSI à commercialiser, sous ses propres marques et références commerciales un système certifié NF-SSI ou des produits entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI.

Pour un système :

Cette procédure doit se faire sans modification technique, ni du système certifié NF-SSI lui-même, ni de ses caractéristiques certifiées, ni du matériel principal, ni des composants faisant l'objet d'une associativité dans le cadre du système certifié NF-SSI identifié.

Outre les obligations précédentes associées au fabricant tel que défini en 1 :

- Les parties concernées s'accordent pour présenter à la certification l'association de produits constitués de références de produits entrant dans la composition du système certifié exclusivement dédiés à ce titulaire,
- La demande est faite conjointement par le distributeur qui l'accepte et par le fabricant concerné qui l'autorise.

Dans le cadre de la demande conjointe ainsi formulée, le certificat NF-SSI émis et son annexe est édité au nom du distributeur qui devient titulaire NF-SSI pour le système considéré.

Il comporte exclusivement le nom et les références commerciales et n° d'identification des matériels principaux et composants attribués à ce seul distributeur.

Pour un produit (matériel principal ou composant) :

Cette procédure doit se faire sans modification technique du produit faisant l'objet d'une associativité dans le cadre d'un système certifié NF-SSI.

Ce produit peut ensuite faire l'objet de nouvelles « d'associativité » sous le nom du distributeur considéré avec d'autres systèmes certifiés NF-SSI proposés par d'autres titulaires fabricants ou eux-mêmes distributeurs, à la condition que ces associativités aient été préalablement validées par les fabricants d'origine titulaires NF-SSI des systèmes, produits et composants concernés et que le distributeur demandeur présente au moment de sa demande les autorisations respectives de chacun des titulaires fabricants concernés.

Dans ce cas, le distributeur ne peut en aucun cas bénéficier du certificat NF-SSI en son nom propre.

Le certificat NF-SSI émis et son annexe est édité au nom du titulaire NF-SSI qui propose le système complet.

Il comporte en annexe le nom et les références commerciales et n° d'identification des matériels principaux et/ou composants attribués à seul ce distributeur.

Nota : Il faut distinguer le distributeur, au sens donné ci-dessus, du revendeur qui distribue en l'état (sans y apporter aucune modification) et sous la marque commerciale du titulaire, un produit admis à la marque NF. Ce revendeur n'est pas soumis aux présentes règles de certification.

4. Le certificat NF-SSI et son annexe :

Chaque certificat NF-SSI couvre la totalité d'un système constitué

- du ou des matériel(s) principal(aux),
- des composants
- des accessoires répertoriés.

Les produits qu'ils soient

- du ou des matériel(s) principal(aux),
- des composants

bien que marqués d'une estampille NF-SSI ne font pas l'objet de certificats NF en propre.

- **Numéro de certification d'un système certifié NF-SSI**

Il s'agit du numéro d'identification de chaque système S.S.I. certifié.

(Exemple de numéro de certification d'un système : NF-508 SSI 001 A1)

NF-508 : référence d'AFAQ AFNOR Certification pour les présentes règles NF-SSI
SSI 001 : numéro d'ordre du système certifié selon les présentes règles de certification
A/B/C : indice alphabétique d'évolution de la composition du système
0/1/2 : indice numérique d'évolution des caractéristiques certifiées du système

- **Numéro d'identification d'un produit entrant dans la composition d'un système certifié NF-SSI**

Il s'agit d'un numéro d'identification attribué à chaque produit (matériel principal ou composants) constituant le système S.S.I. certifié. Ce numéro est unique.

Ces numéros d'identification apparaissent en annexe du certificat NF-SSI du système considéré

(Exemple de numéro d'identification d'un matériel principal : ECS 010 A1)

ECS : type de produit
010/011/ : numéro d'ordre du produit dans le type
A/B/C... : Indice alphabétique lié à une variante du produit
1/2/3... Indice numérique lié à une modification majeure du produit entraînant une évolution des caractéristiques certifiées du produit

Exemple de numéro d'identification d'un composant : E4 005 A2

E : type de composant
010/011/ : numéro d'ordre du composant dans le type
A/B/C... : Indice alphabétique lié à une variante du composant
1/2/3... Indice numérique lié à une modification majeure du composant entraînant une évolution des caractéristiques certifiées du composant



CERTIFICAT NF-SSI

n° : **SSI 001 A0**



Organisme Mandaté :
Comité National Malveillance Incendie Sécurité (CNMIS SAS)
8, place Boulnois
75017 Paris

Téléphone : +33 (0)1.53.89.00.40
Télécopie : +33 (0)1.45.63.40.63
Site Internet : <http://www.cnmis.org>
Email : cnmis@cnmis.org

Organisme Certificateur :
AFAQ AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint Denis Cedex

Téléphone : +33 (0)1.46.11.37.00
Télécopie : +33 (0)1.46.11.39.40
Sites Internet : <http://www.afnor.org> et <http://www.marque-nf.com>
Email : certification@afaq.afnor.org



NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE :

.....
.....
.....

NOM ET ADRESSE DU SITE DE FABRICATION :

.....
.....
.....

NUMERO DE CERTIFICATION DU SYSTEME S.S.I. : SSI 001 A0

INFORMATIONS sur le SYSTEME :

.....
.....
.....

Par mandat d'AFAQ AFNOR Certification
Pour le CNMIS SAS
Date et signature personne autorisée :



CERTIFICAT NF-SSI

du SYSTEME n : **SSI 001 A0**

- NUMERO DE DOSSIER :
- DATE DE CREATION DU PREMIER CERTIFICAT : le :
- OBJET DE LA MODIFICATION DU CERTIFICAT :
- DATE DE FIN DE VALIDITE : le :
- DATES DES EVOLUTIONS DU CERTIFICAT :

- REFERENCES COMMERCIALES DES MATERIELS PRINCIPAUX

ECS.....
ECS/CMSI.....
CMSI.....
DAD.....

- TYPE de CMSI :

A.....
B.....

Une nouvelle version de ce certificat est notifiée par l'évolution de la lettre située après le numéro de certificat (exemple passage de A à B), celle-ci n'annule pas les certificats précédents.

Le présent certificat comporte x pages + y pages de rapport + un diagramme

Organisme Certificateur : AFAQ AFNOR Certification– 11 rue Francis de Pressensé – 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Sites Internet : <http://www.afnor.org> et <http://www.marque-nf.com>
Email : certification@afaq.afnor.org

Organisme Mandaté notifiant la certification :
CNMIS SAS -8 Place Boulnois- 75017 PARIS
Site Internet : <http://www.cnmis.org>



ANNEXE DU CERTIFICAT NF-SSI du SYSTEME n° :
SSI 001 A0

**MATERIELS PRINCIPAUX, COMPOSANTS et ACCESSOIRES
 REPERTORIES entrant dans la composition
 du système NF-SSI certifié objet du présent certificat NF-SSI**

Produits DENOMINATIONS	Noms des fournisseurs	REFERENCES commerciales	NUMEROS d'identification des produits
matériel principal (1)	A	XXX	
matériel principal (2)	B	ZZZ	
composant (1)	C	YYY	
composant (2)	D	UUU	
Accessoire répertorié (1)	J	FF	Aucun

Le numéro d'identification d'un produit intégré dans un système NF-SSI comporte quatre parties ::

- le code représentant le type de produit,
- Le n° d'ordre chronologique pour ce type de produit
- La lettre spécifiant la variante du produit (A pour l'admission du matériel)
- Le chiffre de l'indice de modification du produit (0 étant l'indice de base du matériel)

LE CERTIFICAT NF-SSI TYPE A

COMPREND LES RAPPORTS D'ASSOCIATIVITE DES ECS ET CMSI TYPE A

LE CERTIFICAT NF-SSI TYPE B

NE COMPREND QUE LE RAPPORT D'ASSOCIATIVITE DU CMSI TYPE B

Organisme Certificateur : AFAQ AFNOR Certification– 11 rue Francis de Pressensé – 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
 Sites Internet : <http://www.afnor.org> et <http://www.marque-nf.com>
 Email : certification@afaq.afnor.org

Organisme Mandaté notifiant la certification :
 CNMIS SAS -8 Place Boulnois- 75017 PARIS
 Site Internet : <http://www.cnmis.org>
 Email : cnmis@cnmis.org



DIAGRAMME DESCRIPTIF

du système NF-SSI certifié sous le numéro° : **SSI 001 A0**

**Reprise du rapport « d'associativité »
émis par le Laboratoire**

**Diagramme « d'associativité »
proposé par le fabricant
validé par le Laboratoire**

Organisme Certificateur : AFAQ AFNOR Certification– 11 rue Francis de Pressensé – 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Sites Internet : <http://www.afnor.org> et <http://www.marque-nf.com>
Email : certification@afaq.afnor.org

Organisme Mandaté notifiant la certification :
CNMIS SAS -8 Place Boulnois- 75017 PARIS
Site Internet : <http://www.cnmis.org>
Email : cnmis@cnmis.org

5. Le marquage NF-SSI :

Sur les estampilles NF-SSI rouges destinées aux produits neufs, le marquage est effectué dans l'ordre suivant :

Code générique produit / Millésime / Code du titulaire ou fournisseur

Estampille : NF-SSI de grande taille pour les matériels principaux (les ECS, CMSI, ECS/CMSI, DAD, et par extension les UGCIS) :



ECS	Équipement de Contrôle et de Signalisation
CMSI	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
ECS/CMSI	Équipement de Contrôle et de Signalisation intégrant des fonctions de Mise en Sécurité Incendie
DAD	Détecteur Autonome Déclencheur
UGCIS.	CMSI à fonction UGCIS. Unité de Gestion Centralisée

Estampille : NF-SSI de petite taille pour les COMPOSANTS :



Code des composants :

OI	Organe Intermédiaire
EAE	Équipement d'Alimentation Electrique
TRE	Tableau Répétiteur d'Exploitation
BCM	Boîtier de Commande Manuelle
DM	Déclencheur Manuel
MD	Matériel Déporté
MPE4	Détecteur multiponctuel ionique de fumée
MPL	Détecteur multiponctuel optique de fumée

Code générique **D** pour les composants de type Diffuseurs suivants :

<i>DAGS</i>	Diffuseur d'Alarme Générale Sélective
<i>DL</i>	Diffuseurs Lumineux
<i>DSNA</i>	Diffuseur Sonore Non Autonome
<i>DSAF/DSNA</i>	Diffuseur Sonore Alarme Feu

Code générique **DE** pour composants de type détecteurs suivants :

<i>COMBI</i>	Détecteur ponctuel Combiné
<i>E2</i>	Détecteur de chaleur
<i>E4</i>	Détecteur Ionique de fumée
<i>L</i>	Détecteur optique de fumée
<i>LF</i>	Détecteur optique linéaire de fumée
<i>LIR</i>	Détecteur optique de flamme infra-rouge
<i>LUV</i>	Détecteur optique de flamme Ultra-Violet

Lorsque le produit ou composant est à liaison hertzienne un H est rajouté après le code du composant.

Millésime :

L'année XX deux derniers chiffres de l'année millésime.

Code du titulaire ou fournisseur :

Le titulaire ou le fournisseur sont identifiés par un code à deux lettres disponible auprès du CNMIS SAS.

Exemple de marquage complet pour un composant de type détecteur :

DE / 06 / B

Produit : **Détecteur Ionique de fumée**
Millésime : **2006**
Code du titulaire ou fournisseur : **B**

Sur les estampilles NF-SSI bleues pour les produits destinés à la maintenance :

le marquage est effectué dans l'ordre suivant



Code produit / Millésime / Code du titulaire ou fournisseur

Le marquage est effectué selon les mêmes règles que pour les estampilles NF-SSI rouges.

Exemple de marquage complet pour un produit destiné à la maintenance :

ECS / 06 / B

Produit : **ECS**
Millésime : **2006**
Code du titulaire ou fournisseur : **B**

Sur les estampilles NF-SSI bleues pour les détecteurs reconditionnés :

Le marquage est effectué dans l'ordre suivant :

Millésime / Code du reconditionneur / Code du titulaire ou fournisseur



Millésime :

L'année XXXX chiffres de l'année millésime.

Code du reconditionneur :

Le reconditionneur est identifiés par un code à deux lettres disponible auprès du CNMIS SAS.

Dans le cas où le reconditionneur est lui même titulaire ou fournisseur dans le cadre NF-SSI son code reconditionneur est identique à son code titulaire ou fournisseur NF-SSI, si fabrication et reconditionnement sont effectués sur un site unique

Code du titulaire ou fournisseur d'origine du détecteur reconditionné :

Le titulaire ou le fournisseur d'origine du détecteur reconditionné sont identifiés par un code à deux lettres disponible auprès du CNMIS SAS.

Exemple de marquage complet pour détecteur reconditionné :

2006 – AA / B

Millésime :	2006
Code du reconditionneur :	AA
Code du titulaire ou fournisseur d'origine du détecteur reconditionné :	B